

MAIRIE DE DOMARIN

2022/12/12 Conseil Municipal n° 11-2022

Séance du lundi 12 décembre 2022 à 20h

Présents : A. MARY, J. REYNAUD, A. GARNIER, M. FAURE, ML AGAVIOS, B. ALLARD, S. BARBERET, J. CHABERT, S. GUINET

Pouvoirs : C. GAGEY à S. BARBERET, M. GINDRE à M. FAURE, L. POULET à J. REYNAUD, P. BEAUVIER à A. GARNIER, V. CABANEL à A. MARY

Absents : P. BOISSAT, M. NDOYE, E. TAILLOT

Secrétaire de séance : A. GARNIER

Secrétariat : A. CHOLLET

Procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022 : Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 novembre, rédigé par Mikaël FAURE, n'a pas fait l'objet de remarque particulière. Il a été adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire du 14 novembre au 12 décembre 2022 :

- 16/11/2022 : Acceptation du devis GARCIA Energy pour le remplacement de la chaudière ex-Maison ORTEGA.
Montant du devis TTC : 3714.42 €.

→ Délibérations :

- Tarif de location des salles communales pour l'année 2023 : Application d'une augmentation de 5%
 - Grande salle de la Ferronnière :
 - 315 € pour une journée
 - 420 € pour le week-end
 - 168 € pour un apéritif
 - Petite salle de la Ferronnière :
 - 168 € pour une journée
 - 220 € pour le week-end
 - Salle Paul Chabert :
 - 147 € pour un apéritif
 - 73 € pour une réunion

- Salle de l'Itrat :
→ 50 € pour la journée
- Caution : 250 € (pour toutes les salles).

Adoptée à la majorité. (3 personnes auraient souhaité une augmentation de 10%)

- **Stages au complexe sportif et à la salle de la Ferronnière - Ouverture et participation pour l'année 2023 :**

Pour l'année 2023, il est convenu que le Complexe sportif sera ouvert pour les stages durant les vacances scolaires, exception pour les vacances d'été où il ne sera ouvert que du 10 au 31 juillet 2023.

La salle de la Ferronnière ne sera ouverte que du 10 au 31 juillet 2023.

Le montant de la participation pour chaque établissement sera de 170 € par semaine.

Une entente doit se faire entre toutes les associations si plusieurs d'entre elles souhaitent organiser un stage à la même période.

Adoptée à l'unanimité.

- **Prix de location de l'appartement occupé par M. BEN BRAIEK Ali pour l'année 2023 :**

Il reste au même montant que l'année 2022 soit 680,64 € mais le coût du chauffage se rajoute aux charges.

Adoptée à l'unanimité.

- **Prix de location de l'appartement occupé par Monsieur Thierry RAPHARD pour l'année 2023 :**

Il est calculé sur la base de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Variation en 2022 : + 3,49 %, soit un montant de 487,50 € par mois pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité.

- **Prix de location de l'appartement occupé par Monsieur Dimitri STRELTCHENKO pour l'année 2023 :**

Il est calculé sur la base de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. Variation en 2022 : + 3,49 %, soit un montant de 531,05 € par mois (chauffage compris) pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité.

➤ Prix de location des garages pour l'année 2023 :

Il est calculé sur la base de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. Variation en 2022 : + 7,96 %, soit un montant de 59,63 € par mois.

Adoptée à l'unanimité.

➤ Prix des concessions, cavurnes et caveaux des Cimetières pour l'année 2023 :

- Concessions temporaires simples (15 ans) : 250 €
- Concessions trentenaires simples (30 ans) : 370 €
- Concessions cinquantenaires simples (50 ans) : 620 €
- Espaces cinéraires 30 ans (cavurnes) : 170 €
- Caveaux 2 places : 2 400 €
- Caveaux 4 places : 3 512 €
- Précases : 1 200 €
- Cases columbarium pour 30 ans : 1 030 €
- Cavurnes : 370 €

Adoptée à l'unanimité.

➤ Tarif de la Bibliothèque Municipale pour l'année 2023 :

Le montant de l'adhésion annuelle par famille est maintenu à 12 €. Un autre tarif sera applicable pour l'accès aux bibliothèques communautaires. Il est fixé par le Conseil communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

➤ DM n° 2 :

Cette Décision Modificatrice concerne le fond de concours CAPI pour la 4^{ème} tranche de l'aménagement de l'avenue de la Ferronnière

Opération - Compte	Diminution crédit	Augmentation crédit
Virement à la section d'investissement	7 000.00 €	
Chapitre 042 - Dotation aux amortissements		7 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement	7 000.00 €	
Chapitre 040 - Amortissements GFP de rattachement		7 000.00 €

Adoptée à l'unanimité.

➤ **FINANCES - Approbation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Isère 2022/2025**

Lors du Conseil Communautaire du 31 mars 2022, la CAPI s'est engagée en faveur d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pour l'ensemble du territoire communautaire.

La CTG remplacera à compter de 2022 le Contrat Enfance Jeunesse qui s'est terminé le 31 décembre 2021. Ce nouveau dispositif national vise à développer un projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur une durée de 4 ans sur la période 2022/2025. Elle peut couvrir un large champ de thématiques relevant de la branche famille de la CAF : enfance et jeunesse, logement, accès aux droits et inclusion numérique, animation de la vie sociale et parentalité.

Approbation du projet de Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF de l'Isère.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **CAPI - Convention de viabilité hivernale des voiries communautaires en ZAE :**

Accord pour signature de la convention de prestation de service pluriannuelle concernant la viabilité hivernale des voiries communautaires en ZAE (Zone d'Activité Economique) assurée par la commune pour le compte de la CAPI du 15 novembre 2022 jusqu'au 31 mars 2023.

Ces opérations consistent en des interventions préventives ou curatives de traitement des chaussées soumises aux différents phénomènes météorologiques hivernaux. Une facturation est faite à la CAPI au prorata des surfaces.

Adoptée à l'unanimité.

➔ **Questions diverses :**

- Cérémonie des vœux de la municipalité le samedi 7 janvier à 18h00, la première depuis les élections municipales. Occasion pour tous les élus de se présenter à la population.
- Distribution des paniers gourmands chez nos séniors à partir du 16 décembre.
- Point sur le dossier du projet d'aménagement du ruisseau du Pelud. Échanges en cours entre les communes concernées. Abandon ou report de l'opération sont évoqués. La commune de Domarin souhaite la réalisation de travaux a minima sur son territoire afin d'éviter les inondations lors de gros orages.
- Téléthon 2022. Record de bénéfice cette année : 7055 €. Remerciements adressés en particulier à Chrystel GAGEY, Sylvie BARBERET et Aline CHOLLET.

**Fin de séance à 22h30
Anne GARNIER**